

**MODALITÉS DE MISE A DISPOSITION  
DE CONTENEUR(S)  
« MANIFESTATION »**

Dans le cadre de l'organisation de manifestations communales ou associatives, la CARA met à disposition des conteneurs à ordures ménagères et à déchets recyclables.

Les organisateurs de manifestations doivent s'acquitter d'une redevance correspondant au service rendu et couvrant le coût du service de collecte et de traitement des déchets ordures ménagères.

Cette redevance est calculée selon le principe de la redevance spéciale, soit : nombre de conteneurs x litrage x nombre de collectes x tarif au litre collecté (*tarif approuvé annuellement par délibération du Conseil Communautaire*).

**TARIF 2021 = 0,0255 €/litre** (*Conseil communautaire du 21 décembre 2020*)

Exemple :

*Pour 2 conteneurs de 660 litres collectés 2 fois : 2 x 660 L x 2 x 0,0255 €/litre = 67,32 €.*

**Attention :** tout conteneur non restitué et/ou non nettoyé, sera facturé à l'organisateur de la manifestation selon le tarif suivant :

<b>Conteneur non restitué</b>	
✓ 120 litres	..... 21,30 €
✓ 240 litres	..... 27,90 €
✓ 360 litres	..... 45,90 €
✓ 660 litres	..... 138,25 €
<b>Conteneur non nettoyé</b>	
✓ 120 litres	..... 5,30 €
✓ 240 litres	..... 8,00 €
✓ 360 litres	..... 10,00 €
✓ 660 litres	..... 15,50 €

Après réception de la confirmation de la mise à disposition des conteneurs par la CARA, ces derniers devront être retirés et restitués au Centre Technique de St Sulpice de Royan - ZA Queue de l'Ane - 15 rue Louis Blériot, aux dates, horaires et lieu communiqués.

Avant leur présentation à la collecte, le contenu des conteneurs doit être vérifié et être conforme au règlement de collecte de la CARA (*consultable en ligne sur le site [www.agglo-royan.fr](http://www.agglo-royan.fr)*).

DEMANDE DE MISE A DISPOSITION  
DE CONTENEUR(S)  
« MANIFESTATION »

- Intitulé de la manifestation : .....
- Lieu de la manifestation : .....
- Date(s) : .....

- Nom de l'association organisatrice : .....
- N° Siret de l'association : .....
- Nom du responsable : .....
- Qualité : .....
- Adresse du siège social : .....  
.....
- Téléphone : .....
- Courriel : .....

**Conteneur(s) ordures ménagères à couvercle vert (soumis à redevance) :** les déchets ne doivent pas être déposés en vrac, **mais impérativement dans des sacs fermés, pas de verre, pas de cartons bruns, pas de déchets recyclables.**

- 660 litres    Quantité : .....     360 litres    Quantité : .....
- Badge d'accès aux colonnes enterrées    Quantité : .....

**Conteneur(s) emballages ménagers recyclables à couvercle jaune :** destinés aux recyclables, emballages en plastique et en métal, papiers, cartonnettes. **Pas d'ordures ménagères, les cartons bruns ne doivent pas y être déposés,** il convient de les apporter en déchèterie, débarrassés des lanières, films plastiques, etc....,

- 660 litres    Quantité : .....     360 litres    Quantité : .....
- Sacs de collecte Emballages Ménagers

**Communauté d'Agglomération Royan Atlantique**

Pôle Ecologie Urbaine – Service gestion des déchets - 107, avenue de Rochefort - 17201 ROYAN Cedex  
Tél : 05 46 39 64 64 (accueil physique fermé le jeudi matin) Courriel : [service-dechets@agglo-royan.fr](mailto:service-dechets@agglo-royan.fr)

" La politique de gestion des données de la CARA est consultable à l'adresse suivante : <https://www.agglo-royan.fr/pgpd> "

**L'organisateur, en empruntant les conteneurs de la CARA, s'engage à :** (cocher les cases)

- venir chercher et à rapporter les conteneurs aux dates, horaires et lieu qui me seront communiqués par la CARA.
- vérifier la conformité du contenu des conteneurs, avant leur présentation à la collecte.
- sensibiliser le public et l'équipe organisatrice au tri des déchets.
- restituer les conteneurs **vidés et nettoyés**.
- s'acquitter de la facture émise par la CARA et à rembourser le matériel non restitué.

L'organisateur ci-après désigné ..... certifie avoir pris connaissance des modalités de mise à disposition indiquées dans le formulaire et accepte les conditions citées ci-dessus.

Fait à : ..... le : .....

Signature :

**FICHE A ADRESSER DUMENT COMPLÉTÉE ET SIGNÉE  
AU MINIMUM 1 MOIS AVANT LA DATE DE LA MANIFESTATION**

**Communauté d'Agglomération Royan Atlantique**

Pôle Ecologie Urbaine – Service gestion des déchets - 107, avenue de Rochefort - 17201 ROYAN Cedex

Tél : 05 46 39 64 64 (accueil physique fermé le jeudi matin) Courriel : [service-dechets@agglo-royan.fr](mailto:service-dechets@agglo-royan.fr)

**" La politique de gestion des données de la CARA est consultable à l'adresse suivante : <https://www.agglo-royan.fr/pgpd> "**